Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône
Compte-rendu du Conseil Municipal du 1er juillet 2019 à 18 heures 00
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 13

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM. ABRY Francis - CROISSANT Danielle – DEVILLERS François – BELOT Pierre-Marie, Adjoints, MM. CLAUDEL Claude – SOMMIER Nathalie – GIRARDOT Stéphane, délégués aux adjoints, MM. JUGE Nathalie –MONNERET Matthieu - FLORIN Marie-Laure – DECRIND Virginie – conseillers municipaux.
Absent(s) excusé(s)	MM. GARDAVAUD Xavier – MULLER René – KLEMANN Jérôme
Pouvoirs	M. KLEMANN Jérôme à M. BELOT Pierre-Marie
Secrétaire de séance	Mme CROISSANT Danielle

Rappel des délibérations du précédent cm.

1) Demande de subvention voirie

Un devis a été établi par la société STPI pour la réfection d'accotements et pose de bordures de trottoirs secteur arrêt bus – monument aux morts pour 19 220 € HT (23 064 € TTC).
Il est possible de demander des aides au conseil départemental pour la réfection de voirie et pour les bordures de trottoir. Des dossiers seront déposés.
Vote : 13 pour.

2) Renouvellement de ligne de trésorerie

La ligne qui avait été conclue l'an passée arrive à expiration au 31 juillet. Au vu des travaux qui seront à payer dans l'année à venir, il serait souhaitable de procéder à son renouvellement. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Montant 50 000 €
- Durée 1 an
- Taux T4M + marge 0.90 %
- Frais de dossier 0.20 %

Accord à l'unanimité pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie – 13 voix POUR.
Demande ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : accord 13 POUR.

3) Recomposition du conseil communautaire :

Mme le Maire présente les modalités pour la mise en place du nouveau conseil communautaire à partir d'avril 2020, et qui doivent être votées avant le 31 août prochain. Il y a plusieurs possibilités ; l'option retenue est l'accord local : l'assemblée sera composée de 44 conseillers et 20 suppléants soit 21 représentants pour Héricourt – 2 pour Châlonvillars et 1 par commune, ceci afin de préserver les équilibres existants actuellement qui sont le fruit d'un consensus historique. Vote : 13 pour.

4) Questions diverses

- Il est possible d'instaurer une taxe pour le raccordement au réseau d'assainissement communal. A délibérer au prochain conseil.